



Département vol libre de l'ENSA - Stage d'application

Stage PROGRESSION- Parapente Fiche d'information

Contexte général du stage

Les stages d'application organisés par l'ENSA ont pour objet principal la formation des futurs professionnels de l'activité grâce à la présence de stagiaires d'application. L'ensemble du déroulement de la semaine et l'organisation des enseignements répond en priorité aux besoins des élèves-moniteurs. C'est pourquoi, si le taux d'encadrement est très important (généralement 4 élèves-moniteurs + 2 formateurs pour 3 à 5 stagiaires d'application), le rythme des journées et l'individualisation des contenus ne peuvent pas être comparés à un stage réalisé en école professionnelle avec des moniteurs diplômés d'expérience.

Prérequis techniques

Ce stage s'adresse aux personnes ayant déjà suivi un stage d'initiation dans les deux années précédentes en ayant réalisé entre 2 et 20 vols solos encadrés. En outre une bonne condition physique générale ainsi qu'une forte motivation sont requises.

Déroulement du stage

Le stage se déroulera du lundi matin au vendredi début d'après-midi.

Après au moins une séance de pente-école pour valider les prérequis techniques et une évaluation des connaissances théoriques, la semaine sera consacrée au développement de l'autonomie des stagiaires : des temps de pratique et des apports théoriques rythmeront le stage en fonction des conditions météo et des besoins en formation des élèves-moniteurs. Le biplace pourra également être utilisé comme outil de progression pédagogique.

Ce stage permet de progresser vers l'obtention du Brevet Initial mais celui-ci ne sera pas délivré lors du stage.

Aspects matériels et logistiques

Une tenue de sport est impérative pour participer à ce stage d'application (bonnes chaussures, polaire, veste coupe-vent, gants, lunettes de soleil).

Le matériel spécifique à la pratique (voile, sellette, casque, radio) vous sera fourni sur place par la structure support du stage. Sa mise à disposition est incluse dans le prix du stage. Les stagiaires d'application possédant leur propre matériel¹ pourront l'utiliser sous réserve de fournir une attestation de révision récente et de recevoir l'accord de l'équipe de formateurs.

Les déplacements individuels pour se rendre au lieu de convocation ainsi que l'hébergement/la restauration durant la semaine restent à la charge de chaque stagiaire d'application. Les déplacements collectifs depuis le lieu de convocation vers les sites de pratiques seront assurés par l'ENSA et la structure support du stage.

Une licence-assurance souscrite auprès de la FFVL est obligatoire. Le coût de cette licence-assurance ainsi que des éventuelles options d'assurance complémentaires restent intégralement à la charge de chaque stagiaire. Un chèque sera nécessaire pour régler cette licence-assurance (tarif de base : environ 40€ hors options facultatives).

La prise de licence est également soumise à la vérification de votre état de santé. Pour cela merci de vous référer au questionnaire en ligne : https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2022_12_14_QS_Volant_vdef2_0.pdf

Il est rappelé aux participants l'intérêt de souscrire une assurance optionnelle « individuelle accident » les couvrant en cas de blessure durant la pratique du parapente.

¹ Les mini-voiles, ailes mono-surfaces ou voiles montagne de petite taille ne seront pas acceptées quel que soit leur état.